

Producteurs Engagés et Solidaires



Appel au Don de Lait 2022

Vous pouvez faire votre don jusqu'au 15 février 2022

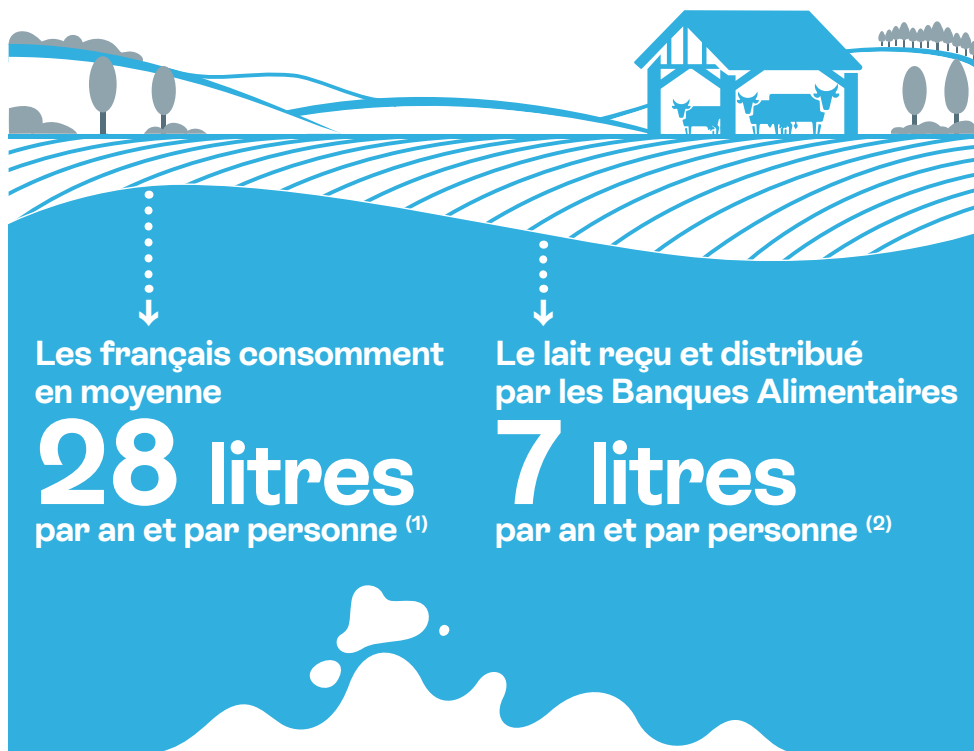


**Banques
Alimentaires**

banquealimentaire.org

Le lait, aliment essentiel pour tous

En France, 7 millions de personnes seraient en situation de précarité alimentaire. Les Banques Alimentaires soutiennent des publics très divers (étudiants, familles monoparentales, retraités, travailleurs pauvres...). Elles s'attachent à fournir une aide alimentaire de qualité et variée pour se rapprocher de l'équilibre nutritionnel. Les produits laitiers en font partie et sont essentiels.



Sources : (1) (lait UHT demi-écrémé, moyenne tous ménages), KantarWorldpanel pour étude FranceAgrimer 2020. (2) (lait UHT), toutes sources de dons, 2020

Notre volonté :

Passer de **7 litres** à **15 litres de lait** distribués par an et par personne à nos bénéficiaires

Par votre don, vous avez le pouvoir de réduire cet écart



**1 000
litres**



**du lait pour environ
20 familles
pendant 1 an**

Etre solidaire, c'est simple !



**Avant le
15 février**

j'informe ma
laiterie de mon
don aux Banques
Alimentaires.

Je fais mon don
et **ma laiterie
transforme et
conditionne le
lait.**

Le lait est remis
à la Banque
Alimentaire locale
**pour distribution
aux personnes
démunies.**

Où vont vos produits ?

- Les Banques Alimentaires les donnent aux associations et CCAS ⁽¹⁾ partenaires de leur territoire qui redistribuent les produits aux personnes en situation de précarité.
- Elles ont ainsi accès à une alimentation diversifiée et équilibrée.

(1) Centres Communaux d'Action Sociale

Pourquoi donner aux Banques Alimentaires

→ Faire bénéficier les familles en difficulté d'un lait de qualité issu de nos terroirs.



1^{er} réseau
d'aide alimentaire en France

→ Avoir la garantie du circuit du don : toute l'expertise des Banques Alimentaires depuis 37 ans.



110
implantations

→ S'engager aux côtés d'un réseau à fort ancrage territorial, pour un impact au plus près du bénéficiaire.



225 millions
de repas (ou équivalent)
distribués par nos
associations et CCAS ⁽²⁾
partenaires

→ Bénéficier d'une déduction fiscale de 60% de la valeur de votre don.⁽¹⁾



2,1 millions
de personnes accueillies

(2) Impôt sur les sociétés : 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Vos contacts :

La Banque Alimentaire la plus proche, voir carte interactive :
banquealimentaire.org/reseau

La Fédération Française des Banques Alimentaires :
dondelait@banquealimentaire.org